

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**30 Juin 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2015.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,  
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,  
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE  
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : PEDT et tarifs modulés pour  
les TAP.

**Absents excusés avant donné pouvoir** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie  
M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 74/2015

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Maire-adjoint, présente au Conseil  
Municipal le Projet Éducatif Territorial (PEDT) qui nous permettra de continuer à avoir les aides  
de l'Etat pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP appelés maintenant NAP –Nouvelles  
Activités Périscolaires) et qui a été diffusé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il présente aussi le projet de tarification des temps périscolaires (dont  
la garderie du matin) et des NAP avec la mise en place de tarifs modulés à demander aux parents  
pour avoir le soutien de la CAF : selon que le coefficient familial (quotient familial calculé par la  
CAF) est inférieur (ou égal) à 800, ou qu'il est supérieur à 800, le prix du créneau de 45 minutes  
serait de 0,40 € ou de 0,50 €, des cartes de 40 créneaux seraient vendues au prix de 16 € ou de 20  
€ avec des cases à cocher par présence.

De même pour la pause de midi : le prix du repas serait de 4,60 €  
auquel s'ajouterait un créneau périscolaire coûtant 0,40 ou 0,50 €.

Quant à la garderie mise en place après les NAP, de 17 H 30 à 18 H  
30, le 1<sup>er</sup> créneau de 45 minutes serait de 0,80 € ou de 1 €, le dernier quart d'heure également de  
0,80 € ou de 1 €, ces créneaux étant aussi décomptés sur les cartes.

Le Conseil Municipal,  
Après discussion,  
Décide unanimement :

- D'adopter le PEDT et de solliciter son acceptation par les services de l'Etat,
- De fixer les tarifs modulés des TAP et des garderies tels qu'exposés ci-dessus, avec un  
prix du repas au restaurant scolaire de 4,60 €,

- D'inviter le Maire à modifier la régie de recettes concernant ces TAP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus .

Pour extrait conforme,  
Le Maire,